

Liège, le 20 janvier 2016



Place du Marché, 2
4000 LIEGE
Secrétariat communal
Agent traitant : Vinciane ESTE
Tél : 04/221.80.56

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 JANVIER 2017**

ADDENDUM

M. le BOURGMESTRE

A.D. 25 bis

Motion pour la signature par la Ville de Liège du Pacte de Milan : Liège s'engage à développer un système alimentaire territorial équitable, résilient et durable.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Daniel Wathelet, Conseiller communal.

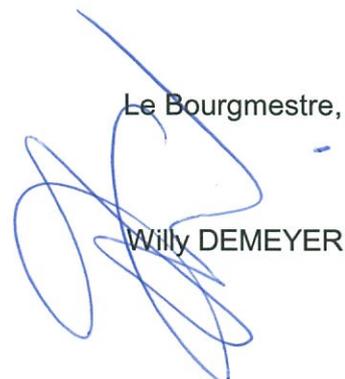
A.D. 25 ter

Motion relative à l'intensification et à l'amélioration des mesures de protection de la population en cas d'accident à la centrale nucléaire de Tihange.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Bénédicte HEINDRICHS, Conseillère communale.

A.D. 25 quater

Motion consécutive à la décision de la Banque ING de procéder à un licenciement collectif.
Point inscrit à la demande de Mme Sarah SCHLITZ, Conseillère communale.

Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER

Motion pour la signature par la Ville de Liège du PACTE DE MILAN

LIEGE S'ENGAGE A DEVELOPPER UN SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL EQUITABLE, RESILIENT ET DURABLE

Mise en contexte

L'Exposition Universelle de Milan s'est tenue en 2015 sur le thème «Nourrir la planète, Energie pour la vie ». La ville-hôte a profité de l'attention médiatique sur l'évènement pour promouvoir les bonnes pratiques alimentaires et inciter d'autres villes à s'engager sur le sujet.

Le Pacte de Politique Alimentaire de Milan est un texte fort qui exprime une volonté politique claire d'aller vers des systèmes alimentaires territoriaux durables et donne des solutions concrètes pour y parvenir à travers 37 actions recommandées.

En octobre 2015, plus de cent villes à travers le monde ont pris l'engagement (sur une base volontaire) de mettre en place des actions locales, déclinées autour de six axes prioritaires :

- Gouvernance alimentaire locale - Assurer un environnement propice à une action efficace
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition
- Assurer l'équité sociale et économique
- Appuyer la production alimentaire (liens rural-urbain)
- Approvisionnement et distribution alimentaires
- Prévenir le gaspillage alimentaire

Considérant, qu'en Belgique, seule Bruxelles, Bruges et Gand font partie des 133 villes signataires du Pacte de Milan à ce jour.

Attendu, que Liège a la vocation à être la première ville wallonne à le faire, au sein d'un territoire largement concerné et mobilisé, où de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour, dont le projet de Ceinture Alimentaire liégeoise lancée en 2013 (www.catl.be).

Attendu, que la ville de Liège souhaite devenir une ville résiliente, innovante et inclusive et qu'elle a envoyé à ce titre, le 21 novembre 2016, une délégation du Conseil communal à Paris à Cities for Life, sommet mondial sur la résilience, l'innovation et l'inclusion.

Attendu, que Liège Europe Métropole propose à la signature des communes un Pacte pour la régénération du territoire de la province de Liège.

Considérant que la mise en place d'un système alimentaire territorial couvrirait plusieurs thématiques du pacte de régénération et contribuerait sur un sujet majeur pour l'ensemble des liégeois à le concrétiser.

Considérant, que La Wallonie lance en 2017 un appel à projets de l'AEI pour le développement de 6 nouveaux projets de circuits-courts en vue de renforcer l'économie alimentaire locale et régionale.

Liège invite son conseil communal et ceux de ses voisins, y compris de l'Euregio, à débattre puis à signer le pacte de Milan, et ensuite à s'engager dans sa concrétisation, par une démarche de co-construction avec les acteurs de l'alimentation sur son territoire, d'un système alimentaire équitable, résilient et durable.

Annexe: le texte du Pacte de Milan

Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan : 15 octobre 2015

Reconnaissant que les villes, qui accueillent plus de la moitié de la population mondiale, ont un rôle crucial à jouer dans le développement de systèmes alimentaires durables et dans la promotion de régimes alimentaires sains, et que malgré leurs différences, elles sont toutes au cœur de l'innovation économique, politique et culturelle et gèrent une part importante des ressources publiques, des infrastructures, des investissements et des connaissances ;

Constatant que les systèmes alimentaires actuels doivent fournir un accès permanent et fiable pour tous à des aliments adaptés, sûrs, locaux, diversifiés, équitables, sains et riches en nutriments; et que la mission de nourrir les villes fait face à de nombreux défis, notamment une distribution et un accès déséquilibrés, la dégradation de l'environnement, la pénurie de ressources, le changement climatique, des modes de production et de consommation non durables, ainsi que les pertes et le gaspillage d'aliments ;

Reconnaissant que l'urbanisation accélérée a une incidence profonde sur notre monde – dans les domaines économique, social et environnemental – et nous oblige à revoir les modes d'approvisionnement des villes en nourriture et en eau ainsi qu'en d'autres produits et services essentiels ;

Reconnaissant que la faim et la malnutrition sous différentes formes co-existent dans toutes les villes, pesant lourdement sur la santé et le bien-être des individus et générant des coûts sociaux et économiques importants au niveau familial, communautaire, municipal et national ;

Reconnaissant que les petits agriculteurs et producteurs (et en particulier les femmes) jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire des villes et de leurs banlieues tout en contribuant à la préservation de systèmes alimentaires résilients, équitables et culturellement adaptés ; et que la réorientation des systèmes alimentaires et des filières vers des régimes alimentaires durables permet de recréer des liens entre consommateurs et producteurs ruraux et urbains ;

Reconnaissant que l'agriculture urbaine et périurbaine peut contribuer à protéger et à intégrer la biodiversité dans les paysages et les systèmes alimentaires des métropoles, et susciter ainsi des synergies entre alimentation et sécurité alimentaire, services écosystémiques et bien-être humain ;

Reconnaissant que les politiques alimentaires sont étroitement liées à d'autres thématiques et politiques urbaines, notamment celles touchant à la pauvreté, la protection sanitaire et sociale, l'hygiène et l'assainissement, l'aménagement du territoire, le transport, le commerce, l'énergie, l'éducation et la gestion des catastrophes, et qu'il est donc essentiel d'adopter une approche globale, interdisciplinaire et interinstitutionnelle ;

Reconnaissant que la société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer dans l'alimentation de la population urbaine, en contribuant par leur expérience, des innovations et des campagnes à créer des systèmes alimentaires plus durables et en contribuant à une politique alimentaire urbaine fondée sur le droit et l'inclusion sociale ;

Rappelant que les villes se sont engagées à lutter contre le changement climatique; à promouvoir des stratégies et des actions visant à réduire les émissions de GES et à adapter les villes aux effets du changement climatique sur leurs systèmes alimentaires (notamment lors des Forums urbains mondiaux successifs et de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)) ; ainsi qu'à promouvoir une gestion durable de la biodiversité avec des initiatives portant sur la biodiversité urbaine dans le cadre de la Convention sur la biodiversité ;

Reconnaissant que les villes et leurs territoires voisins participeront à la mise en œuvre de processus internationaux et en particulier les Objectifs de développement durable du Programme de développement post- 2015 des Nations unies; qu'ils prendront part aux négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP21) et sont impliqués dans le Défi Faim Zéro ; promouvoir une alimentation urbaine durable dans le cadre du suivi de la Seconde conférence internationale sur la nutrition, et joueront un rôle important dans le Cadre pour la réduction des risques de catastrophe post-2015 ;

Réunis à Milan à l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan « Nourrir la planète, énergie pour la vie », nous déclarons par la présente :

EN SIGNANT LE PACTE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE URBAINE DE MILAN,
NOUS, LES MAIRES ET LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES,
PRENONS LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

1. Nous travaillerons au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ;
2. Nous encouragerons la coordination entre différents services et secteurs au niveau municipal et communautaire, en nous efforçant d'intégrer les questions de politique alimentaire urbaine dans les politiques, programmes et initiatives sociaux, économiques et environnementaux, notamment distribution et approvisionnement alimentaires, protection sociale, nutrition, équité, production alimentaire, éducation, sécurité alimentaire et la réduction des déchets ;
3. Nous nous efforcerons d'améliorer la cohérence entre les politiques et les programmes alimentaires municipaux et les politiques et processus pertinents au niveau infranational, national, régional et international ;
4. Nous définirons, mettrons en œuvre et évaluerons l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives alimentaires en collaboration avec tous les secteurs du système alimentaire (y compris les autorités voisines, les organisations techniques et académiques, la société civile, les petits producteurs et le secteur privé) ;
5. Nous réexaminerons et modifierons les politiques, réglementations et plans urbains existants pour établir des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables ;
6. Nous utiliserons le Cadre d'action comme point de départ pour que chaque ville engage le développement de son propre système alimentaire et informerons des progrès accomplis les villes signataires, ainsi que le cas échéant nos gouvernements respectifs et les agences internationales ;
7. Nous encouragerons d'autres villes à se joindre à nos actions de politique alimentaire.

Signature :

(Nom du représentant habilité de la ville ou du gouvernement local)

représentant (la ville de _____) Date :

Motion relative à l'intensification et à l'amélioration des mesures de protection de la population en cas d'accident à la centrale nucléaire de Tihange

Les mesures de sécurité prises par le niveau fédéral des personnes sont dramatiquement insuffisantes. Et cela à plusieurs égards.

Tout d'abord j'ai découvert avec stupéfaction que dans le plan d'urgence nucléaire (PUN), seuls les femmes enceintes et les jeunes enfants ont droit à une pilule d'iode. J'imagine avec consternation la mère de famille concernée en train de rationner ses capsules entre ses adolescents et ses enfants, ne sachant qui servir en premier !

D'autre part, je n'ai pas su s'il fallait rire ou pleurer, surtout en se remémorant les mensonges de Tchernobyl, en lisant que le plan d'action stipule qu'en cas d'accident les vents dominants ne porteront les poussières radioactives que sur quelques parties de la commune de Liege (4000 et 4031) ! De qui se moque-t-on ?

Mais les absurdités dans les mesures prévues ne concernent pas seulement la population sédentaire. La prévention dans son état actuel oublie tout bonnement que Liege est un pôle emploi de 100 000 personnes itinérantes et un pôle étudiant de plusieurs milliers d'élèves venus de toute l'agglomération quotidiennement. Les mesures de sécurité doivent être prises en conséquence et ce n'est pas le cas de toute évidence : la procédure administrative reporte au mieux sur les chefs d'établissements la responsabilité de tenir à la disposition des individus une pilule d'iode. Les mouvements de panique des parents, des travailleurs etc doivent être anticipés et pris en compte – et ce n'est nullement le cas.

Se fierait-on aux exercices réalisés ? Cela est risible. Celui du 16 novembre dernier est resté largement inconnu du grand public et sans aucune communication vers les conseils communaux concernés des résultats de celui-ci. Sans compter que personne n'entend ni ne comprend les exercices réalisés mensuellement (à Angleur- exercice de sirène).

Nous savons que le risque d'un accident nucléaire augmente de mois en mois. Nous savons que toutes les grandes agglomérations étrangères voisines prennent au sérieux le risque nucléaire de Tihange et que notre propre état de conscience reste très largement en deçà de celui de ces voisines qui nous montrent l'exemple en termes de préparation et d'anticipation de ce qui pourrait se produire. Il est temps de sortir du déni et de nous préparer avec sérieux au risque nucléaire !

Attendu enfin que le parlement fédéral est en train de réviser les PUN

Le conseil communal demande au collège de sensibiliser le Gouvernement fédéral à la nécessité d'élargir

- les catégories des personnes bénéficiaires d'une pilule d'iode ;
- |
- le périmètre d'intervention

- la communication préventive et réactive
- la preparation en terme d'exercices à grande échelle
-

Pour le groupe Ecolo, B Heindrichs

Proposition de Motion du Conseil communal de la Ville de Liège consécutive à la décision de la Banque ING de procéder à un licenciement collectif

Vu l'annonce d'ING Belgique de fermer une agence bancaire sur deux ;
Vu le cynisme d'ING Belgique avec son intention de procéder à près de 3.500 licenciements secs alors qu'elle a distribué près de 7,2 milliards de dividende au cours des cinq dernières années ;
Vu le manque déjà criant d'agences bancaires dans les quartiers d'Outremeuse et Saint-Léonard, concernés par des fermetures, dont les habitant.e.s et commerçant.e.s pâtissent fortement ;
Vu la fracture numérique que ces fermetures vont renforcer ;

Le Conseil communal

- marque son soutien à l'ensemble du personnel touché par cette mesure ;
- demande au Collège de placer la banque ING sur une liste noire et de ne pas faire appel à ses services pour de futurs contrats et emprunts ;
- demande au Collège d'élaborer un cahier des charges type en vue de nouveaux emprunts qui permettrait d'exclure du marché des banques au comportement éthiquement, socialement ou environnementalement irresponsable ;
- demande au Collège d'étudier les possibilités pour la Ville de Liège, ainsi que pour les intercommunales et asbl pour lesquelles elle est garant d'emprunt, de se désengager des éventuels emprunts en cours conclus avec ING et de réaliser, s'il échet, de nouveaux marchés publics pour ses emprunts bancaires en cours ;
- demande au Collège en général et à l'échevin des Finances en particulier d'avoir une attention particulière à la disparition d'agences bancaires dans les différents quartiers, alors que la fracture numérique reste criante, et de s'assurer, via des contacts avec des représentants du secteur bancaire du maintien d'au moins une agence par quartier avec un guichet accessible 24h/24 7j/7.